

- VENTE AUX ENCHÈRES ET
- VENTE EN ACHAT IMMÉDIAT DES PRODUITS REFORMES
- DE LA VILLE DE MARSEILLE
- SUR LE SITE : [www. webencheres.com/marseille](http://www.webencheres.com/marseille)

•

### •Conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les enchères reçues sur le site Webenchères de la Ville de Marseille. Elles définissent les conditions de bonne utilisation du site d'enchères.

Les opérations effectuées sur le site Webenchères ne sont pas des enchères publiques au sens de l'article L.321-3 du code de Commerce.

En cochant "J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de Vente" au moment de l'inscription sur le site ou avant la saisie d'une enchère, l'enchérisseur potentiel confirme et accepte toutes les dispositions de ces Conditions Générales.

#### 1 – Définitions

Le vendeur : la ville de Marseille

L'utilisateur : L'internaute inscrit ayant accès aux services de la plateforme

L'acheteur : L'internaute qui remporte les enchères à la fin de la période d'enchères.

#### •2 - Conditions d'inscription

1 – Pour pouvoir utiliser Webenchères, l'utilisateur doit être préalablement inscrit. L'inscription sur le site est gratuite. Pour accéder au formulaire d'inscription, l'acheteur potentiel doit cliquer sur la rubrique "S'INSCRIRE" Si son inscription est validée, il recevra sur sa boîte de messagerie un identifiant (ou login) et un mot de passe.

**L'identifiant et le mot de passe transmis sont confidentiels et ne peuvent ni ne doivent être communiqués à un tiers.**

**L'utilisateur autorisé doit prendre toutes les mesures pour assurer la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe.** Il est responsable des actes et agissements de toute personne utilisant son compte, même à son insu. Il s'engage à signaler dans les plus brefs délais à la Ville de Marseille toute utilisation frauduleuse de son compte, de son identifiant ou de son mot de passe.

2 - Une fois authentifié, l'utilisateur a la possibilité d'enchérir ou de faire une offre ferme selon le type de produit mis à la vente. Dès lors, toute enchère ou offre enregistrée sur nos serveurs, passée par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe valides, sera réputée authentique et valable.

3 – Seules les personnes morales et personnes physiques disposant de la capacité juridique de contracter, sans limitation aucune, peuvent s'inscrire.

**Les mineurs et majeurs incapables ne sont pas autorisés à s'inscrire et ne doivent pas utiliser ce site. Il en est de même pour les personnes dont le compte a été temporairement ou définitivement suspendu (cf Article 3 ci-dessous) .**

### •3 - Suspension ou clôture de l'inscription

Sans exclure d'autres dispositions coercitives, la Ville de Marseille se réserve la possibilité de mettre fin temporairement ou définitivement à l'inscription de l'utilisateur :

- si les informations communiquées lors de l'inscription ne correspondent pas à la réalité (adresse erronée, identité erronée....)
- s'il ne respecte pas tout ou partie des présentes conditions générales de vente,
- si les enchères qu'il réalise ne sont pas effectuées dans le but d'acheter un bien et s'avèrent être de nature à perturber le bon fonctionnement des enchères ou du site,
- s'il est avéré que son identifiant et son mot de passe ont été transmis à des tiers.

### •4 - Gestion des enchères

•**Retrait d'une annonce** : La Ville de Marseille conserve, à tout moment, la possibilité de retirer un matériel mis en vente.

•**Retrait d'une enchère** : La Ville de Marseille se réserve le droit de retirer, sans préavis et sans indemnité, toute offre considérée comme déraisonnable ou excessive.

•**Information sur les produits** Des informations supplémentaires sur les biens peuvent être obtenues en adressant un courrier électronique à l'adresse indiquée dans la page de présentation détaillée du produit.

Des visites sur place peuvent être organisées, aux dates et heures qui seront fixées sur rendez vous uniquement par les services de la Ville de Marseille au moment de la mise en vente des biens. Les photos des biens mis en vente ne sont pas contractuelles.

•**Interruption du service** : En cas de problème technique, dûment constaté par l'hébergeur, qui rend impossible l'accès à une enchère à moins de 4 heures de sa clôture, la Ville de Marseille se réserve le droit de prolonger la période d'enchère ou d'annuler l'enchère pour la relancer ultérieurement.

## 5 – Droits et Obligations de l'utilisateur

A la clôture des enchères pour un bien, si l'offre de l'acheteur correspond à l'enchère la plus élevée, **la vente est réputée parfaite**, c'est-à-dire que l'acheteur doit acheter le bien à la Ville de Marseille qui s'engage en retour à vendre le bien à l'acheteur, selon les Conditions Générales de Vente et conformément à la description qui est faite pour le bien.

Dans le cas d'une offre ferme en achat immédiat, et avant la date fixée de fin de vente, le montant du lot est défini par un prix de vente fixe. Le client n'est plus un enchérisseur, mais un acheteur qui achète le bien au prix et aux conditions fixées par la Ville de Marseille, qui s'engage en retour à vendre le bien à l'acheteur, selon les Conditions Générales de Vente et conformément à la description qui est faite pour le bien.

**Ni l'acheteur, ni le vendeur ne peuvent se rétracter.**

Si l'acheteur ne respecte pas cette obligation en ne donnant pas suite aux mails et courriers l'invitant à payer son bien et à venir le retirer ou en ne respectant pas les délais de paiement prévus à l'article 5 ci-après, la Ville se réserve le droit :

- soit d'exiger le paiement du prix enchéri, par l'émission d'un titre de recettes correspondant, assorti de pénalités selon le barème ci-après: le bien ne sera remis à l'acheteur qu'après paiement des sommes dues auprès du Trésor Public et sur présentation de la preuve de ce paiement;
- soit d'appliquer la seule pénalité (cf barème ci-joint) à la condition expresse que l'acheteur ait apporté la preuve de son impossibilité matérielle de finaliser son achat. Dans ce cas, le bien sera remis à la vente.

Le barème des pénalités précitées est le suivant:

Prix <500€	Prix de 500€ à <1000€	Prix de 1000€ à<5000€	Prix à partir de 5000€
Pénalité de 35€	Pénalité de 75 €	Pénalité de 150€	Pénalité de 210€

La Ville de Marseille se réserve le droit, pour certains cas particuliers de renoncer à appliquer les pénalités prévues dans le barème ci-dessus (décès, imprévus,etc..) à sa totale discrétion.

Par ailleurs, la Ville de Marseille sera libérée de son engagement en cas de sinistre ayant endommagé le matériel vendu ou entraîné sa destruction.

2 - En utilisant Webenchères, l'utilisateur s'engage à n'entreprendre aucune action de nature à perturber le fonctionnement du site. Il accepte de ne pas utiliser de logiciels ou de procédés manuels pour copier nos pages Internet ou pour enregistrer ou collecter les informations sur ces pages sans notre consentement express préalable et écrit.

3 - L'utilisateur s'engage à respecter les lois, les règlements et normes de toutes sortes en vigueur relatives à l'utilisation de nos services, à l'enchérissement comme à l'achat.

4 - Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et gérer leur modification ou leur suppression (cf. point 9 ci-dessous).

#### •6 - Modalités de paiement

##### •1-Pour les ventes en achat immédiat :

Les montants sont exprimés en euros et les règlements sont effectués en euros.

Le montant de la transaction est celui retenu pour l'enchère. Il n'y a pas de droits ni de taxes supplémentaires à régler par le titulaires du (ou des) lot(s).

Les matériels d'occasion mis en vente ne sont pas soumis à la TVA, sauf cas particuliers.

L'enchérisseur victorieux recevra un mail de confirmation du site Webenchères pour lui signifier le numéro de référence attribué au (x) bien (s) acquis et lui demander de régler son achat immédiatement.

Les modalités de paiement possibles sont précisées ci-dessous. Aucune autre modalité de paiement que celles-ci n'est acceptée :

- Paiement en ligne, le règlement doit être effectué immédiatement en ligne via la plateforme de paiement sécurisé PAYBOX.

• Pour les débiteurs publics (collectivités et administrations), le paiement pourra s'effectuer par virement ou mandat administratif, au maximum dans les soixante jours après l'émission de la facture. Au-delà de ce délai, si le paiement n'a pas été effectué, le bien pourra être remis à la vente. Fournir le numéro de références du bien acquis et informer par adresse mail (vente-aux-encheres@marseille.fr) du virement effectué.

Un récépissé de paiement sera remis à l'acheteur et le courriel de confirmation lui sera rendu.

En cas de non paiement du (des) bien(s) remporté(s) dans les délais impartis, l'enchérisseur s'expose à une procédure de mise en recouvrement par le Trésor public ainsi qu'au blocage de son compte webenchères.

## 2- Pour les ventes aux enchères :

Les montants sont exprimés en euros et les règlements sont effectués en euros.

Les matériels d'occasion mis en vente ne sont pas soumis à la TVA, sauf cas particuliers.

L'enchérisseur victorieux recevra un mail de confirmation du site Webenchères pour pour lui signifier le numéro de référence attribué au (x) bien (s) acquis et lui demander de régler son achat dans les plus brefs délais (5 jours maximum) : au delà de ce délai, le bien pourra être remis à la vente)

Il devra se présenter muni du courriel de confirmation et d'une pièce d'identité.

Il pourra faire régler par un tiers sous réserve que ce dernier présente le courriel de confirmation précité, la pièce d'identité de l'acheteur (copie) , une procuration et sa propre pièce d'identité.

Les modalités de paiement possibles sont précisées ci-dessous. Aucune autre modalité de paiement que celles-ci n'est acceptée :

• Paiement en ligne fortement conseillé, paiement sécurisé PAYBOX.

• Virement bancaire

\* Indiquer en référence du virement la mention suivante:

"Webenchères Ville de Marseille /code article / Nom / prénom (ou société)"

\* Informer par mail du virement effectué

IBAN- Identifiant international de compte bancaire							
							BIC
FR76	1007	1130	0000	0020	0661	018	TRPUFRP1

• Pour les débiteurs publics (collectivités et administrations), le paiement pourra s'effectuer par virement ou mandat administratif, au maximum dans les soixante jours après l'émission de la facture. Au-delà de ce délai, si le paiement n'a pas été effectué, le bien pourra être remis à la vente. Fournir le numéro de références du bien acquis et informer par adresse mail (vente-aux-encheres@marseille.fr) du virement effectué.

Un récépissé de paiement sera remis à l'acheteur et le courriel de confirmation lui sera rendu.

En cas de non paiement du (des) bien(s) remporté(s) dans les délais impartis, l'enchérisseur s'expose à une procédure de mise en recouvrement par le Trésor public ainsi qu'au blocage de son compte webenchères.

#### ●7- Retrait du bien et garantie

Le retrait du bien vendu est à la charge de l'acheteur. Il n'interviendra que lorsque le prix du bien acheté aura été réglé.

Les biens seront à retirer sous 8 jours après paiement aux dates et lieux convenus avec les services de la Ville de Marseille. **L'acheteur devra se présenter avec le récépissé de paiement et le courriel de confirmation de la vente.**

Le bien sera enlevé en l'état. L'acheteur devra s'assurer lui-même des moyens adéquats de chargement et de transport du bien. Aucune assistance technique, ni aucun matériel, ni livraison ne sera fourni par la Ville de Marseille pour la prise en charge du bien vendu.

**Les biens vendus ne bénéficient d'aucune garantie.**

*●En cas de non retrait du bien, plus de 8 jours après le paiement, et après par tout moyen écrit et/ou par lettre simple restée sans effet, la Ville de Marseille pourra remettre le produit à la vente sans remboursement du prix versé et sans recours possible de la part du titulaire du lot.*

#### ●8 – Litiges

●Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de difficultés pour l'application des présentes, les parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable.

En cas de litige, les juridictions compétentes sont les juridictions du ressort des tribunaux de Marseille.

#### ●9 - Modification des Conditions Générales de Vente

La Ville de Marseille se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente, en mettant en ligne une nouvelle version sur le site pendant une période de non mise en vente.

Dans l'hypothèse où la Ville de Marseille se trouverait dans l'obligation de modifier les Conditions Générales pendant une période d'enchères, elle préviendrait par courrier électronique tous les enchérisseurs concernés.

#### 10- Confidentialité et protection des données

Conformément au nouveau texte européen appelé Règlement Général sur la Protection des Données (ou RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, et en particulier aux articles 12, 13 et 14 de ce règlement, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement sur les données à caractère personnel le concernant.

●Pour exercer ces droits, l'utilisateur peut accéder à son compte muni de ses identifiants ou adresser un courriel à l'adresse : [rgpd@webencheres.com](mailto:rgpd@webencheres.com)

●Nous vous rappelons que conformément à ce règlement, vous restez propriétaire de vos données et que celles-ci ne seront jamais transmises à un tiers sans votre autorisation.

●WEBENCHERES accorde une très grande importance à la sécurité des données qu'elle collecte. Nous mettons à ce titre des moyens considérables pour protéger vos données.

•Enfin, pour plus d'informations sur ce nouveau règlement, vous pouvez consulter le site de la CNIL à cette adresse : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-reglement-europeen>

---